

Prêt d'honneur création - reprise - primo-développement

INITIATIVE BELLEGARDE PAYS DE GEX

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise d'Initiative Bellegarde Pays de Gex permet d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel remboursable sur l'honneur,
- à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement, en lui apportant un appui et des conseils.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

L'aide est destinée aux personnes physiques créant, reprenant ou développant une entreprise. Elle n'est pas systématique.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

L'objectif est d'attribuer au porteur de projet un prêt d'honneur afin d'augmenter ses fonds propres ou déclencher un effet de levier sur un prêt bancaire.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, d'un montant compris entre 2 000 et 22 800 €.

Pour quelle durée ?

Le prêt est remboursable sur 3 à 5 ans suivant les projets et la nature des investissements, avec un différé possible de remboursement de 1 à 6 mois pour les prêts d'une durée inférieure à 60 mois et de 1 à 12 mois maximum pour les prêts d'une durée égale à 60 mois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire auprès d'Initiative Bellegarde Pays de Gex

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur

Organisme

INITIATIVE BELLEGARDE PAYS DE GEX

- **Initiative Bellegarde Pays de Gex**
50 rue Gustave Eiffel
Technoparc
01630 SAINT-GENIS-POUILLY
Téléphone : 04 50 42 65 20
E-mail : initiative.bpg@ade01.org